**Tribune Journal Libération lundi 14 septembre**

**"Au lycée ou au collège, on s'habille comme on veut"**

**Par Sophie Ferry, enseignante**

Pour justifier d’une décision discriminatoire, les établissements arguent qu’une tenue «correcte», «non provocante», «décente» est requise pour éviter les «distractions potentielles». L'exigence de tenues «correctes» pour les lycéennes repose sur un mécanisme de culpabilisation de leur corps. Ces injonctions vestimentaires sont non seulement discriminatoires mais elles perpétuent aussi les stéréotypes de genre.

**Tribune**. Le mouvement lancé sur les réseaux sociaux, lundi, sous les mots-clés *#lundi14septembre et #14septembre* est le fruit de l’indignation suscitée par des affiches ou des réflexions dans plusieurs lycées, depuis la rentrée scolaire. Des remarques à l’intention des jeunes filles au motif que leur tenue n’était pas «correcte», qui avaient déjà eu cours en 2018, notamment.

Ce ne pourrait être qu’anecdotique. Cependant ces épisodes, parce qu’ils se répètent et stigmatisent seulement le corps féminin, traduisent hélas plus qu’une décision qui se voudrait pédagogique, mais une injustice criante dont les fondements ont été au cœur des mouvements #metoo et #balancetonporc.

Les injonctions vestimentaires faites aux jeunes femmes sont non seulement discriminatoires car elles ne s’imposent qu’à un sexe, mais elles mettent également en lumière et perpétuent ce que l’on nomme «culture du viol», en reposant sur un mécanisme de culpabilisation du corps féminin.

Pour rappel, la loi n’interdit que le port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, ainsi que tout vêtement recouvrant le visage. En revanche, l’article 225-1 du code pénal, quant à lui, stipule que «constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, […] de leur identité de genre». Pour justifier d’une décision discriminatoire, les établissements arguent qu’une tenue «correcte», «non provocante», «décente» est requise pour éviter les «distractions potentielles».

«Correcte», «décente» ? Pour qui ?

Le flou qui entoure ces termes rend compte de l’aspect irrationnel qui a présidé à ces décisions. En effet, les normes vestimentaires évoluent avec le temps (l’apparition de la mini-jupe dans les années 60, la loi de 1800 interdisant le «travestissement des femmes» par le port du pantalon – abrogée en 2013…) : par conséquent, que recouvrent les termes de tenue «correcte», «décente» ? Pour qui ? Selon quel environnement ?

Enfin, ces interdictions sont basées sur des hypothèses et des suppositions plutôt que sur des faits avérés. Ainsi, ces mesures répondent aux stéréotypes de genre en même temps qu’elles les répandent.

Pour la chercheuse Meredith J. Harbach dans Sexualization, Sex Discrimination, and Public School Dress Code (publié par l’université de Richmond, en 2016) : à travers le contrôle du vêtement, «on projette sur le corps féminin l’idée que ce dernier est, de façon inhérente, sexuel, provocant, dangereux et que le harcèlement est inévitable».

Aussi, lorsque l’école entretient et perpétue de tels stéréotypes qui font reposer de façon honteuse la responsabilité de la sexualisation sur les femmes – et par capillarité, nient toute sensibilité, délicatesse ou finesse aux hommes qui ne seraient que des êtres faibles répondant à leurs pulsions primaires – elle doit être un lieu d’égalité, d’émancipation et d’éducation qui privilégie et valorise les savoirs plutôt que les lieux communs nuisibles.

Renverser le rapport entre agresseur et victime

Par ailleurs, ce faisant, l’école s’inscrit dans la «culture du viol» en favorisant le «slut shaming» à l’encontre des jeunes femmes. La chercheuse Noémie Renard, dans son interview aux Inrocks pour l’ouvrage En finir avec la culture du viol, revient sur cette dénomination. Née dans les années 70, au sein du mouvement féministe radical, elle fait notamment se renverser le rapport entre agresseur et victime en déresponsabilisant les auteurs de violences sexuelles. «Ce renversement n’est possible que parce qu’il existe dans notre société des stéréotypes sur les violences sexuelles, sur la sexualité, sur les hommes (qui auraient des "besoins sexuels" à satisfaire) et sur les femmes (qui aimeraient être "forcées" et /ou qui useraient de leur sexualité pour manipuler les hommes.»

En parallèle, se développe le «slut shaming» (qui consiste à disqualifier toute femme dont l’attitude ou l’aspect physique serait jugé «provocant») qui repose, en creux, sur l’idée archaïque selon laquelle la «valeur» d’une femme reposerait sur sa chasteté ou ses pratiques sexuelles supposées.

Dès lors, la libération de la parole des femmes et des jeunes femmes, à travers les mouvements #metoo et #balancetonporc, a été salutaire à deux titres : en premier lieu, car elle a permis de rendre visible le nombre important de celles qui sont ou ont été confrontées à des comportements sexistes ou à des violences sexuelles ; en second lieu, car cette prise de parole inverse les rapports de force en soumettant à la honte ceux qui devraient, en tout état de cause, l’être.

Cependant, si cette prise de conscience n’est pas accompagnée de relais concrets forts que sont l’Etat et l’école, nous échouerons encore à équilibrer et harmoniser notre société. Comme Pierre Bourdieu le souligne dans son préambule à la Domination masculine : «S’il est vrai que le principe de la perpétuation de ce rapport de domination ne réside pas véritablement – ou, en tout cas, principalement – dans un des lieux les plus visibles de son exercice, c’est-à-dire au sein de l’unité domestique sur laquelle un certain discours féministe a concentré tous ses regards, mais dans les instances telles que l’école ou l’Etat, lieux d’élaboration et d’imposition de principes de domination qui s’exercent au sein même de l’univers le plus privé, c’est un champ d’action immense qui se trouve ouvert aux luttes féministes.»